



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS 1840-04-2018 ET 1841-11-2018

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 18 février 2019, les règlements suivants :

- *Règlement 1840-04-2018 modifiant le règlement intitulé plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à remplacer la fonction « C – Commercial » d'une des aires d'aménagement prioritaires et de réserves de l'annexe 4 par « R – Résidentiel »*
- *Règlement 1841-11-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier les limites de la zone Cbb-2, de créer la zone Rc-22 et d'y permettre l'habitation de forte densité « multifamiliale 5 à 16 logements – H32 »*

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements ont été approuvés par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 19 mars 2019. Ces règlements entrent en vigueur en date du 19 mars 2019 et sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 10 avril 2019.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA